



TERMES DE RÉFÉRENCE

L'organisation Internationale pour les Migrations OIM-MALI cherche des candidatures pour le poste d'un consultant pour la réalisation de documents de procédures standards opérationnelles portant sur le référencement des victimes de traite des personnes.

DESCRIPTION DU POSTE : Consultant

(Les candidatures internes de l'OIM ou du système des Nations Unies sont fortement encouragées)

Organisation : Organisation Internationale pour les Migrations
Référence Code : VNML20 - 2017
Nombre de poste : Un (1)
Station de base : Bamako
Classification : Consultant National
Durée du contrat : Deux (2) mois avec possibilité de renouvellement
Type du contrat : Consultant
Date d'embauche : Dès que possible

I) Contexte et justification

Fondée en 1951, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est la principale Organisation Intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. L'OIM est dédiée à la promotion de la migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous. Elle fournit des services et conseils aux gouvernements et aux migrants.

Les phénomènes de migration font partie intégrante de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest et remontent à l'époque précoloniale. La proximité géographique ainsi que les liens socio-culturels et économiques qu'entretiennent les pays et les populations de la région ont favorisé les déplacements de longue distance. La mobilité intra-régionale s'y est déroulée en dehors de toute contrainte de frontières territoriales, celles-ci ayant été introduites au moment de la colonisation en divisant parfois les groupes ethniques répartis sur plusieurs pays. Malgré l'apparition des frontières nationales, les déplacements se sont poursuivis, surtout sous la forme d'une migration de travail. En outre, le protocole de la CEDEAO favorise une libre circulation des populations de la sous-région d'un pays à un autre en plus de la porosité des frontières à travers lesquelles des mouvements illicites s'effectuent.



Le Mali est considéré comme un pays d'origine, de transit et de destination de migration. Or, il existe un lien très étroit entre migrations et traite des personnes ; de nombreux migrants tombent au cours de leur projet migratoire aux mains des réseaux organisant la traite des personnes, et se retrouvent exploités.

Le Mali a adopté en 2012 une Loi relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées.¹ Cependant, les efforts de mise en œuvre de cette loi se sont vus limités par les événements politiques ayant eu lieu au cours de la même année, lorsque des groupes extrémistes rebelles et islamistes ont envahi et occupé le nord du Mali avec des répercussions nationales.

De nombreux acteurs agissent ensemble ou en fonction de leurs mandats pour apporter une assistance et un accompagnement aux personnes victimes de traite : Structures de l'Etat, Système des Nations Unies, Organisations Internationales, ONG et Associations Nationales, Communes, Acteurs et Partenaires Communautaires etc. Un Comité national de coordination de la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées a également été créé, afin de coordonner et d'assurer le suivi des actions de lutte contre la traite des personnes. A cet effet, le Comité est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action national de lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées, ainsi que de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une initiative financée par une subvention du Département d'État des États-Unis portant sur le renforcement des capacités institutionnelles pour coordonner la lutte contre la traite des personnes au Mali, et à la demande du Comité, l'OIM a la charge d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de Procédures Standards Opérationnelles portant sur le référencement des victimes de traite, en particulier en ce qui concerne les mineurs victimes de traite. Ces Procédures Standards Opérationnelles seront ensuite adoptées par le Comité, puis par le Conseil Ministériel, avant d'être diffusées aux structures concernées par la traite des personnes et aux différents acteurs clés pouvant entrer en contact avec des personnes victimes de traite.

II) Objectif

L'objectif est de développer des Procédures Standards Opérationnelles sur les thèmes suivants :

1. L'identification, le dépistage / l'orientation, le sauvetage et l'aide au retour des victimes de traite des personnes, en particulier en ce qui concerne les mineurs victimes de traite.
2. La protection des données et la confidentialité.
3. Les normes qualitatives des services sociaux adressés aux victimes de traite.

¹ Loi n° 2012-023 du 12 juillet 2012 relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/96582/114157/F341290574/MLL-96582.pdf>.



4. La mise en place de techniques d'enquête pour les agents d'application de la loi, en ayant une approche axée sur les victimes, dans le cas de la traite des personnes.

III) Le Mandat du Consultant sur la mission

Le Consultant est chargé de la rédaction de quatre documents de Procédures Standards Opérationnelles sur les thèmes suivants :

1. L'identification, le dépistage / l'orientation, le sauvetage et l'aide au retour des victimes de traite des personnes, en particulier en ce qui concerne les mineurs victimes de traite.
2. La protection des données et la confidentialité.
3. Les normes qualitatives des services sociaux adressés aux victimes de traite.
4. La mise en place de techniques d'enquête pour les agents d'application de la loi, en ayant une approche axée sur les victimes, dans le cas de la traite des personnes.

Son mandat sera de proposer et mettre en place une méthodologie globale et une démarche technique de rédaction. Il devra piloter avec qualité le processus de rédaction tout en respectant les principes de confidentialité.

Sous la supervision du Bureau pays de l'OIM au Mali, le Consultant aura les mandats suivants :

- Réaliser une revue documentaire exhaustive et pertinente pour identifier les cadres, les normes, les pratiques et les lignes directrices existantes en matière de traite des personnes au sein du pays.
- Identifier les informateurs clés (par exemple, les experts thématiques régionaux de l'OIM, les partenaires du programme de l'ONUDC et de l'UNICEF, des représentants des gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies compétents, des organismes de services, des représentants de la société civile, des universitaires, etc.) et mener des entretiens pour recueillir des informations supplémentaires sur la protection et les pratiques d'assistance et les leçons apprises.
- Réaliser les entretiens avec les acteurs clés;
- Rédiger les documents de Procédures Standards Opérationnelles en tenant compte des contributions écrites et verbales fournies par les informateurs clés et les membres du Comité.
- Préparer les documents de Procédures Standards Opérationnelles pour publication, y compris l'édition de la version finale du document, conformément au Guide de style de l'OIM.
- Assurer tout le long du processus la coordination avec le Bureau pays de l'OIM au Mali.
- Répondre aux requêtes des unités de traduction et de publication de l'OIM et fournir des contributions au processus de mise en page.



IV) Les Livrables de l'étude (Produits finaux attendus du Consultant)

1. Document d'examen de la revue documentaire (ne dépassant pas 20 pages) décrivant le cadre, les normes, les pratiques et les lignes directrices existants en matière de d'identification, de dépistage / d'orientation, de sauvetage et d'aide au retour des victimes de traite des personnes.
2. Document (environ 10 à 20 pages) décrivant les informateurs clés consultés, les principales conclusions et les problèmes clés identifiés pour être abordés dans les Procédures Standards Opérationnelles.
3. Brouillons du document de Procédures Standards Opérationnelles.
4. Version finale des documents de Procédures Standards Opérationnelles incluant les contributions des membres du Comité, et modifié conformément au Guide de style de l'OIM.

V) Profil du Consultant National et Compétences Exigées

- Nationalité Malienne.
- Diplôme Universitaire en Droit, Sciences Sociales, Relations Internationales ou équivalent dans le domaine des sciences humaines ou sociales ;
- Avoir de l'expérience professionnelle en matière de protection, d'assistance directe, de gestion de cas et / ou de travail social, idéalement avec une partie de cette expérience dans un contexte de migration.
- Comprendre les problèmes de migration, en particulier les droits des migrants et les mécanismes de protection des migrants.
- Expérience confirmée dans la rédaction de procédures standards opérationnelles.
- Compétences analytiques et aptitudes à synthétiser et à présenter des résultats, à tirer des conclusions concrètes, à formuler des recommandations et à préparer des rapports bien rédigés en temps opportun.
- Grande qualité d'analyse, rigueur d'écriture et excellentes capacités rédactionnelles.
- La connaissance de l'anglais est un avantage.

VI) Durée de la mission et période de réalisation

La version provisoire des produits de l'étude seront soumis aux amendements du Comité. Le Plan de Travail du Consultant National devra prendre cet élément en considération.



Le Consultant sera contractualisé pour un mandat de 60 jours de travail, renouvelables.

VII) Procédures de Soumission

➤ **Composition des dossiers**

Les candidats intéressés pour cette consultation devront soumettre une proposition complète incluant:

- **Un CV détaillé**, décrivant l'expertise et l'expérience du Consultant.
- **Une lettre de motivation.**

➤ **Date et lieu de dépôt :**

→ **Sous plis fermé à l'adresse suivante :**

**[IOM Mission au Mali](#)
[Magnambougou, Faso Kanu Badalabougou Est, BPE 288 Bamako – Mali](#)**

→ **Ou en version électronique à :**
[E-mail : iommalihr@iom.int](mailto:iommalihr@iom.int), en mettant en copie mcagnard@iom.int.

La date limite des dépôts de candidature est fixée au 21 septembre 2017.

These terms of reference and consultancy are funded by a grant from the United States Department of State. The opinions, finding and conclusions stated herein are those of the authors and do not necessarily reflect those of the United States Department of State.

Traduction: Ces termes de référence et le contrat de consultance sont financés par une subvention du Département d'État des États-Unis. Les opinions, constatations et conclusions énoncées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Département d'État des États-Unis.